



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 21 février 2022

Bassin d’Arcachon : l’État procède à des travaux d’office pour nettoyer un parc ostréicole non entretenu et dangereux

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, l’État par l’intermédiaire de la délégation à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde, a procédé en janvier dernier à des travaux d’office pour nettoyer un parc ostréicole non entretenu et dangereux situé au village de l’Herbe, sur la commune de Lège Cap-Ferret.

L’ostréiculteur, à qui appartient cette concession sur le domaine public maritime, avait été mis en demeure à de nombreuses reprises, de procéder au nettoyage du parc concerné, comme le prévoit la réglementation.

La procédure de recouvrement vient d’être lancée à l’encontre de l’ostréiculteur négligent qui devra s’acquitter de la somme de 5280€ engagée par l’État.

Cette procédure menée pour la première fois sur le bassin d’Arcachon sera reconduite autant que nécessaire pour lutter contre la prolifération des friches ostréicoles. Ces concessions laissées à l’abandon et sans balisage à proximité de zones fréquentées par d’autres usagers du domaine public maritime (plages, chenaux de navigation, jetées, cales de mise à l’eau...) représentent un réel danger pour la sécurité des personnes et une menace pour l’écosystème.

Voir photos ci après

La parcelle avant le nettoyage



La parcelle après le nettoyage

